

RESTONS
CLEAN AVEC
ELAN

**DU NOUVEAU POUR
LES DÉCHETS MÉNAGERS**

**KIT DE COMMUNICATION
à destination de nos 24 mairies**

Un grand chantier est en préparation...

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte entraîne des changements importants au niveau de la gestion des déchets.

Pour répondre à cette obligation des évolutions importantes vont être mises en place par la CC ELAN au niveau des collectes des déchets ménagers et des modes de facturation pour son application horizon 2023.

1^{RE} ÉTAPE

L'INSCRIPTION OBLIGATOIRE au service DÉCHETS CC ELAN de chaque PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION, ADMINISTRATION du territoire de la Communauté de Communes ELAN via ce formulaire AVANT 31 JANVIER 2021

La Communauté de Communes s'associe aux 24 mairies du territoire pour la réussite de cette 1^{re} étape :
LA COLLECTE DES FORMULAIRES

ACCÈS AU FORMULAIRE

Afin de permettre cette inscription obligatoire au service déchets CC ELAN à chaque PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION, ADMINISTRATION
LE FORMULAIRE EST DISPONIBLE :

- Distribué avec le bulletin intercommunal dans les boîtes aux lettres la 1^{re} semaine de janvier
- Téléchargeable et remplissable sur le site www.elan87.fr
- Disponible dans les 24 mairies du territoire CC ELAN

LA COMMUNICATION DU BULLETIN
DIFFUSÉE LA 1^{RE} SEMAINE DE JANVIER
AVEC LE FORMULAIRE À RETOURNER
AVANT LE 31 JANVIER 2021

REMISE DES FORMULAIRES

- Par mail à service.dechets@elan87.fr
- Remis en main propre dans les 24 mairies du territoire CC ELAN
- Par courrier : Pôle Environnement de la Croix du Breuil - 87250 Bessines-sur-Gartempe

LE FORMULAIRE

2 FACES

PARTICULIER

Le recto de ce formulaire doit être AUSSI rempli si l'administré possède une entreprise enregistrée sur le territoire CC ELAN

PROFESSIONNEL, REPRÉSENTANT DE COLLECTIVITÉ OU D'ASSOCIATION

Le verso de ce formulaire doit être AUSSI rempli s'il habite sur le territoire CC ELAN en tant que particulier.

- Si l'administré répond aux 2 CAS : les 2 faces doivent être remplies (particulier et pro)
- LES JUSTIFICATIFS faisant la preuve de votre situation ne sont pas à fournir mais pourront être réclamés ultérieurement par la CC ELAN.

INFOS & RENSEIGNEMENTS
pôle Environnement ELAN
tél. 05 55 76 09 45

DU NOUVEAU POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS

ELAN S'ENGAGE...

En faveur de la réduction des tonnages des déchets ménagers



La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte entraîne des changements importants au niveau de la gestion des déchets. L'OBJECTIF est de réduire les déchets (objectif moins 50 %) et de mieux trier.

Cela implique des évolutions importantes au niveau des collectes et des modes de facturation.

Pour s'inscrire dans cette démarche, et répondre aux obligations de la loi du 17 août 2015, le Conseil Communautaire d'ELAN a voté le principe de la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du territoire.

QU'EST CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE



La REDEVANCE INCITATIVE consiste à adapter la facturation à chaque usager (particuliers, professionnels, associations et administrations) en fonction de la quantité de déchets qu'il produit (poubelle de maison hors tri sélectif).


La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) remplacera

- TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères facturée actuellement avec votre taxe foncière,
- REOM : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) reçue et facturée actuellement à part.

Ces taxes et redevances permettent de financer la collecte des déchets, le tri (éco-point), le traitement ou l'élimination, la gestion des déchèteries et tous les frais de gestion.

COMMENT SERONT CALCULÉES VOS PROCHAINES FACTURES ?

LA PART FIXE = Abonnement annuel avec une base forfaitaire	LA PART VARIABLE
PARTICULIERS CALCUL DU FORFAIT <ul style="list-style-type: none">■ proportionnel au nombre d'occupants/foyer■ nombre défini de levées de bacs, d'ouvertures de bornes de dépôts <i>Comprend votre service déchèterie + éco-point</i>	s'applique en cas de levées ou d'ouvertures de bornes de dépôts supplémentaires au forfait
PROFESSIONNELS CALCUL DU FORFAIT <ul style="list-style-type: none">■ établi en fonction du VOLUME de déchets assimilés (Soit les déchets pouvant être collectés avec ceux des ménages en quantité raisonnable : pas de matières dangereuses, pas de déchets recyclables)■ nombre défini de levées de bacs <i>Comprend votre service Éco-point uniquement (Accès aux déchèteries toujours facturé à part)</i>	



Chaque producteur de déchets ménagers du territoire de la CC ELAN doit **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire auprès du service DÉCHETS (via ce formulaire).

Merci de **COMPLÉTER** et **RETOURNER** le formulaire joint à ce bulletin avant le **31/01/2021** :

VOLET 1 : PARTICULIER
ET/OU VOLET 2 : PROFESSIONNEL, ASSOCIATION, ADMINISTRATION

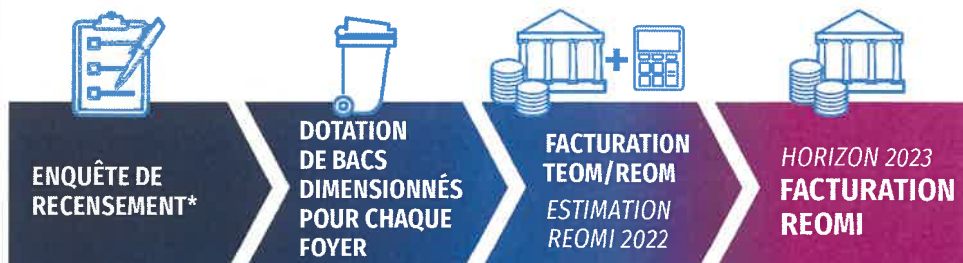
- Par mail à tarification.incitative@elan87.fr,
- À votre mairie directement,
- Par courrier : Pôle Environnement de la Croix du Breuil - 87250 Bessines-sur-Gartempe
- En ligne sur www.elan87.fr

Pour tout renseignement contacter le pôle environnement au tél. 05 55 76 09 45

INSCRIVEZ-VOUS !

LES ÉTAPES À VENIR :

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



*Passage possible d'un agent recenseur de la CC ELAN dans votre foyer en 2021.

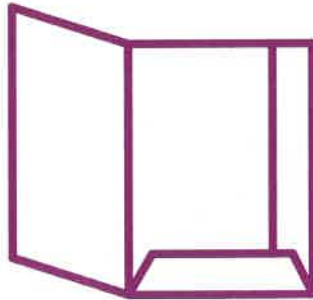


Allégeons nos poubelles !

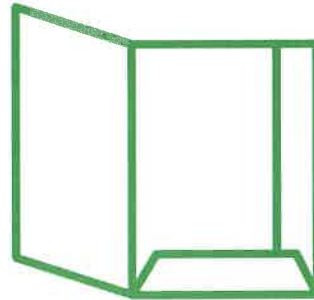
LE KIT DE COMMUNICATION

2 CHEMISES

FORMULAIRES VIERGES
À FOURNIR SUR DEMANDES



FORMULAIRES COMPLÉTÉS
LA CC ELAN RÉCUPÉRERA LES
FORMULAIRES À LA FIN DE
L'OPÉRATION

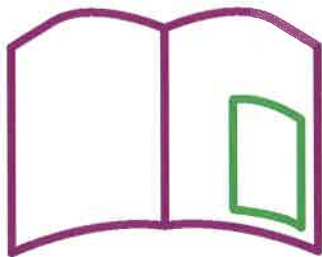


FLYER N° À CONTACTER



PETITS FLYERS
À FOURNIR SI L'ADMINISTRÉ À BESOIN
D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ENCART POUR BULLETIN COMMUNAL



ENCART (1/4 DE PAGE)
TRANSMIS PAR MAIL LE 11/12 POUR INSERTION
DANS LE BULLETIN COMMUNALE DES MAIRIES



**RETROUR QUESTIONS
TERRAIN**

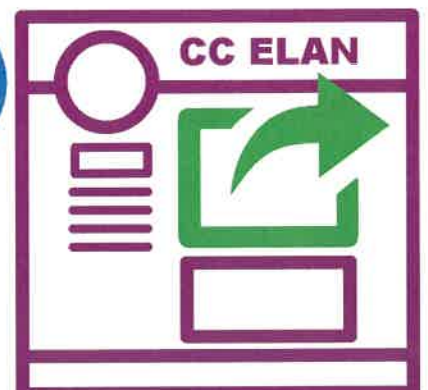


JPG POUR SITE WEB COMMUNAL



UN ENCART JPG
POUR INSERTION DANS
LE SITE WEB DE LA MAIRIE

PARTAGE DE POST FACEBOOK



PARTAGE DES RELANCES FACEBOOK
DE LA PAGE CC ELAN SUR LES FACEBOOK MAIRIES